



Conférence de presse du 20 juin 2014

Dépôt de l'initiative „Stop fracking“

L'opposition au projet de forage gazier au Val-de-Travers (NE)

Sergio Santiago, conseiller général Val-de-Travers

En 2010, un projet de forage pour l'exploration de gaz dans la région de Noiraigue est présenté devant les autorités cantonales et communales par Celtique Energie. Prévu jusqu'à une profondeur de 2'300 m, il est présenté comme un forage pour extraire des hydrocarbures de manière conventionnelle (extraction « classique », sans stimulation ni fracturation hydraulique), avec un potentiel estimé par les promoteurs à 20 milliards de m³ (soit l'équivalent de 7 ans de la consommation actuelle en Suisse).

Très rapidement les préoccupations concernant les risques de pollution des eaux souterraines sont apparues, car le site choisi se situe à 2 km des Gorges de l'Areuse et ses captages d'eau potable, qui constituent le château d'eau du canton. En effet cette zone alimente plus de 110'000 habitants, soit 2/3 de la population cantonale et notamment les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, raison pour laquelle les Conseils communaux (exécutif) de ces 2 villes ont immédiatement signalé aux promoteurs leur opposition au projet.

Il n'y a assurément pas pire endroit dans tout le canton pour planifier ce type de forage : le contexte géologique et hydrogéologique est très sensible et vulnérable, en raison de la présence de plusieurs nappes phréatiques dans un milieu karstique et tectonisé (infiltration des eaux, circulation souterraine complexe à travers les grottes, cavernes, conduites ; failles multiples et plissements etc.). Par conséquent associé à d'autres impacts environnementaux et nuisances, il existe un risque certain de pollution de cette ressource unique en eau potable, notamment par une perte de boues en cours de forage, par une modification qualitative et quantitative pesant sur les aquifères, ou encore leur contamination par des produits chimiques ou des hydrocarbures.

A cette époque le Conseil d'Etat avait accueilli avec bienveillance le projet, toutefois des études complémentaires avaient été exigées afin d'évaluer correctement les risques et de mieux connaître les impacts d'un forage profond. On pouvait aussi constater un manque de transparence et d'information objective à la population, une communication exclusive de la part des promoteurs, et sur le plan médiatique une opposition quasiment inexistante.

Par la suite et pour rester factuel, on a appris dans les études détaillées que par exemple ce sont 6'500 m³ de boues de forage qui peuvent être perdues (estimation du pire scénario faite par les promoteurs), ou que la probabilité de perdre les boues est de 3 sur une échelle de 5 ! En outre en cas d'exploitation, il faudrait compter sur 6 à 10 forages dans la vallée, donc multiplier d'autant les risques ! Contrairement aux hypothèses « orientées », suppositions et

interprétations menées par les promoteurs, le risque de pollution ne peut pas être considéré comme négligeable, minime ou insignifiant.

Au printemps 2013, une prise de conscience se fait chez les Verts neuchâtelois, grâce d'une part à une rencontre avec un collectif citoyen français (Ain ; www.collectif-haut-bugey.com) et grâce d'autre part à un document confidentiel interne à la compagnie Celtique, destiné aux investisseurs. Décrivant le potentiel d'exploitation d'hydrocarbures estimé pour l'arc jurassien, 40 pages (sur 270 au total) y sont consacrées au gaz de schiste ! Nous sommes donc confrontés à une double menace avec ce projet : la problématique du gaz de schiste, et le risque d'un forage exploratoire supposé conventionnel sur le château d'eau cantonal.

Le 1^{er} juin 2013, une résolution contre le projet de forage à Noiraigue est adoptée par l'assemblée générale des Verts, accompagnée d'une projection publique du film «La malédiction du gaz de schiste» (Lech Kowalski, 2013) puis d'une table ronde (www.verts-ne.ch).

Le 24 juin 2013, le Conseil général (législatif) de Val-de-Travers adopte à l'unanimité une initiative communale contre le gaz de schiste ; il est demandé au parlement cantonal de légiférer pour interdire toute exploration et exploitation des hydrocarbures non conventionnels sur tout le territoire neuchâtelois. En novembre 2013, cette initiative sera adoptée par tous les groupes politiques du Grand Conseil et par le Conseil d'Etat, à l'unanimité et tacitement (même pas besoin de débat parlementaire !). Le Conseil d'Etat a alors 2 ans pour élaborer un texte de loi pour interdire le gaz de schiste.

Entre-temps, le 2 juillet 2013 à Noiraigue, se constitue officiellement le collectif citoyen du Val-de-Travers contre les forages d'hydrocarbures, c'est-à-dire incluant le gaz de schiste mais aussi les hydrocarbures conventionnels. Une pétition est lancée, et en 2 mois d'été, 10'500 signatures sont récoltées (www.collectifvaldetravers.ch).

Cette pétition est très bien accueillie par la Commission des pétitions du Grand Conseil, qui travaille rapidement sur un projet de moratoire de 10 ans sur tout forage pour hydrocarbures. Alors que le Conseil d'Etat lui reste « muet » et attend les études complémentaires et une contre-expertise indépendante, on assiste à un lobbying politique intense des promoteurs et une campagne d'information de la part des opposants (Verts, collectif Val-de-Travers, citoyens, associations).

Le 30 avril 2014 au Grand Conseil, le moratoire de 10 ans est accepté par une nette majorité (73 Oui ; 35 Non). En outre le Grand Conseil confirme non seulement sa volonté d'une loi interdisant le gaz de schiste (89 en faveur ; sur 103 députés votants), mais il se rend compte qu'il est également indispensable d'actualiser la Loi cantonale sur les mines et carrières, qui date de 1935 et qui s'avère manifestement dépassée lorsqu'il s'agit de traiter pareil projet.

En conclusion, et aussi sur la base de cas concrets de forages effectués ailleurs (Ain, Noville VD, Saint-Gall), quelques remarques personnelles :

- les risques sur l'environnement (eaux ; sols ; air ; paysage et nature ; gestion des résidus, etc.), le risque de sismicité induite, les nuisances sont sous-estimés de manière délibérée par les promoteurs ;
- le « risque zéro » existe : aucun forage !
- le principe de précaution doit prévaloir face aux hypothèses économiques et spéculations des promoteurs ;
- l'intérêt prépondérant est de préserver les eaux et les sols ;
- la véritable richesse du sous-sol de la région, en quantité et en qualité, ce sont ses eaux souterraines ;
- la mobilisation citoyenne est puissante et très efficace pour contrer ce type de projet insensé ;
- le besoin d'information indépendante auprès des autorités politiques et décideurs est indispensable ;
- nous avons tous un rôle à jouer et une part de responsabilité : politiciens (législatif et exécutif), citoyens, médias, autorités administratives, associations, acteurs économiques et milieux scientifiques ;
- les autres cantons mènent aussi des réflexions actuellement sur l'exploration et l'exploitation des ressources dans le sous-sol (par ex. cantons de la Suisse orientale) ;
 - Vaud : le Conseil d'Etat a décidé de suspendre depuis septembre 2011 et jusqu'à nouvel ordre la délivrance de tout permis de recherche concernant les gaz de schiste (= moratoire). Parce que, après étude, les risques et dangers environnementaux liés à ces activités restent actuellement trop élevés pour être acceptables sur un territoire aussi densément peuplé que le canton de Vaud ; parce que la poursuite de l'utilisation de ressources énergétiques d'origine fossile non renouvelable va à l'encontre de la politique énergétique du Conseil d'Etat, qui vise à favoriser et à promouvoir le développement de ressources renouvelables ; et parce que l'exploitation d'une telle ressource devrait encore faire l'objet d'une stratégie coordonnée à l'échelle nationale, fixant un cadre et des règles claires.
 - Genève : le Conseil d'Etat s'est engagé à interdire l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste sur le territoire genevois et à faire preuve de vigilance et de réaction si de telles activités se développaient à la frontière (en réponse à une motion des Verts et reprise par la Commission de l'énergie, n°2066, avril 2013).
 - Fribourg : interdiction d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste.
- des travaux parlementaires sont en cours au niveau des chambres fédérales ; une stratégie coordonnée est indispensable à l'échelle nationale ; un cadre fédéral est nécessaire.